

REPUBLIQUE FRANCAISE
METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2019**

**CM2019/10/11/31 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
A L'ASSOCIATION LES CANAUX**

DATE DE LA CONVOCATION : 04 OCTOBRE 2019
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;
VU la délibération 2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'économie circulaire, sociale et solidaire, et d'économie collaborative,
VU la délibération CM2019/10/11/19 du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 11 octobre 2019 relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association les Canaux et à la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et les Canaux ;
VU les statuts de l'association les Canaux ;

CONSIDERANT que la Métropole du Grand Paris doit désigner trois membres représentants pour siéger dans les instances de l'association,

CONSIDERANT qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir au sein de cet organisme et qu'en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE Mme Léa FILOCHE, M. Xavier LEMOINE et Mme Sylvine THOMASSIN en qualité de membres représentants de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association les Canaux.

DIT que ces désignations seront notifiées à l'association « les Canaux ».

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison